

**DIRECTIVES LIEES A L'ORGANISATION DU  
FORUM DES ENTREPRISES DE LA GRANDE CARAIBE**

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>2</b>
<b>1. ANTECEDENTS .....</b>	<b>3</b>
2. OBJECTIFS .....	6
2.1. <i>Objectif général</i> .....	6
2.2. <i>Objectifs spécifiques</i> .....	6
<b>3. ELEMENTS CONCEPTUELS .....</b>	<b>7</b>
3.1. DEFINITION .....	7
a. <i>Durée et date d'organisation</i> .....	7
b. <i>Lieu</i> .....	7
c. <i>Composantes</i> .....	7
<b>4. DIRECTIVES GENERALES LIEES A L'ORGANISATION DU FORUM DES ENTREPRISES DE LA GRANDE CARAIBE .....</b>	<b>9</b>
4.1. ASPECTS LIES A L'ORGANISATION .....	9
4.2. PROCESSUS DE PROMOTION ET DE DIFFUSION .....	10
a. <i>Instruments de promotion et diffusion</i> .....	10
B. INVITATION .....	11
C. PROMOTION ET DIFFUSION .....	11
D. INSCRIPTION .....	12
<b>5. DEROULEMENT DE L'EVENEMENT .....</b>	<b>14</b>
5.1. LOGISTIQUE .....	14
5.2. SEMINAIRE .....	14
5.3. RENCONTRES D'AFFAIRES .....	14
5.4. <i>Autres activités</i> .....	15
<b>6. RAPPORTS ET SUIVI .....</b>	<b>16</b>
<b>ANNEXE 1: CALENDRIER PROPOSE POUR LES ACTIVITES PREPARATOIRES.....</b>	<b>17</b>
<b>ANNEXE 2: PROTOCOLE D'ACCORD.....</b>	<b>18</b>

## INTRODUCTION

Le Forum des entreprises de la Grande Caraïbe est une activité organisée annuellement par l'Association des Etats de la Caraïbe (AEC). L'évènement est organisé sous la direction des Chefs d'Etat et/ou de Gouvernement de l'Association comme partie intégrale de l'objectif consistant à consolider un vaste espace destiné au commerce et à l'investissement dans la région.

Jusqu'à ce jour, quatre forums des entreprises ont été réalisés. Le premier a eu lieu sur l'île de Margarita, au Venezuela, en octobre 2000; le second Forum s'est tenu dans la ville de Mexico, en octobre 2001 ; Costa Rica a été le troisième pays amphitryon au mois de septembre 2002. Plus récemment s'est tenu le IVe Forum des entreprises à Santiago de Cuba, à la République de Cuba, en juin 2003.

La réalisation de ces évènements a mis en évidence le besoin de créer un modèle unique pour la réalisation du Forum qui sert de guide aux éléments liés à l'organisation et aux procédures appliquées, tant durant la phase de préparation qu'au cours de la réalisation de l'évènement lui-même. La création de ce modèle unique permettrait de tirer de meilleurs bénéfices de l'évènement et faciliterait les procédures liées à l'organisation en leur apportant un plus grand sens d'identité et un caractère propre au Forum des entreprises.

Le Comité spécial sur le Commerce de l'AEC a pris conscience de ces besoins et a d'ailleurs pris des dispositions pour que les procédures liées à l'organisation du Forum soient normalisées et a à cet effet demandé au Secrétariat lors de sa XIIIe réunion tenue à Santiago de Cuba, le 12 juin 2003, d'élaborer "... un document sur les directives liées à l'organisation du Forum des entreprises de la Grande Caraïbe"<sup>1</sup>. Il a en outre indiqué que ledit document devait comprendre, entre autres, des dispositions liées à la programmation des sites d'affaires, au processus de coordination, au calendrier d'activités et aux dates limites d'organisation de l'évènement.

Conformément au mandat, le Secrétariat de l'Association des Etats de la Caraïbe (AEC) a le plaisir de présenter à la considération des Etats membres et membres associés, la première version du document "Directives liées à la réalisation du Forum des entreprises de la Grande Caraïbe".

Le document présente en premier lieu de brèves informations sur le Forum, ses origines et les résultats obtenus des précédents forums. Ensuite, sont présentés les objectifs et une définition claire est fournie sur la nature et les diverses composantes du Forum. A partir de ces bases conceptuelles, sont élaborées les directives générales liées à l'organisation et au développement du Forum des entreprises de la Grande Caraïbe. Enfin, le document présente également quelques dispositions relatives à l'élaboration et la présentation du rapport sur les résultats obtenus de l'évènements et sur les travaux de suivi qui pourraient être proposés au Comité spécial sur le Commerce.

---

<sup>1</sup> Rapport final de la XIIIe réunion du Comité spécial sur le Développement du Commerce et des Relations économiques extérieures de l'AEC, Santiago de Cuba, en République cubaine, le 12 juin 2003.

## 1. ANTECEDENTS

Dès les débuts de l'Association des Etats de la Caraïbe, les chefs d'état et/ou de Gouvernement avaient déclaré que la consolidation d'un vaste espace économique pour le commerce et l'investissement représentait l'un des principaux objectifs de l'Association en matière de commerce<sup>2</sup>.

Au cours du processus, il est devenu évident que l'élargissement et le renforcement des relations commerciales entre les pays de la région, exigeaient bien plus d'actions outre l'accès aux marchés, et qu'afin d'augmenter le volume du commerce et des investissements il s'avérait nécessaire de faciliter la création d'espaces qui permettent aux chefs d'entreprises de la région de mieux se connaître, ce qui contribuerait à la résurgence d'une culture industrielle de la Grande Caraïbe. Ceci permettrait d'identifier, d'explorer et de tirer profit de nouvelles opportunités dans le cadre de cette communauté industrielle élargie.

A ce titre, le IIe Sommet de l'AEC tenu à Saint Domingue en 1999, a émis le mandat selon lequel un Forum des entreprises de la Grande Caraïbe serait organisé annuellement<sup>3</sup>. Ledit mandat a été par la suite ratifié par le IIIe Sommet de l'AEC qui a eu lieu sur l'île de Margarita, au Venezuela en décembre 2001<sup>4</sup>.

L'évènement offre aux chefs d'entreprises de la région l'occasion d'établir des contacts avec leurs homologues par le biais de sites d'affaires programmés conformément aux intérêts des participants, ainsi qu'un espace où peuvent être débattus les principaux thèmes à l'ordre du jour commercial de la région, avec des experts et des représentants gouvernementaux lors de conférences interactives comprises dans le déroulement de l'évènement.

Des réunions annuelles ont été programmées entre les organisations promotrices du Commerce de l'AEC avec pour objectif de stimuler la coopération, l'action commune et de tirer profit des synergies du travail réalisé par lesdites organisations.

Afin de tirer pleinement profit de l'espace offert par le Forum des entreprises, le Comité spécial sur le Commerce, lors de sa IXe réunion tenue en juillet 2001, a suggéré que les forums des OPC devraient être réalisés simultanément au Forum des entreprises. En outre, lors de la Xe réunion du Comité en mai 2002, il a été déclaré que les réunions annuelles du

---




<sup>2</sup> I Sommet des chefs d'Etat et/ou de Gouvernement de l'Association des Etats de la Caraïbe (AEC), Port d'Espagne, Trinité-et-Tobago, les 17 et 18 août 1995, Déclaration de Principes et Plan d'action. II Sommet des Chefs d'Etat et/ou de Gouvernement des Etats, pays et territoires de l'Association des Etats de la Caraïbe, Saint Domingue de Guzmán, en République dominicaine, les 16 et 17 avril 1999, Déclaration (16) et Plan d'action.

<sup>3</sup> II Sommet des Chefs d'Etat et/ou de Gouvernement des Etats, pays et territoires de l'Association des Etats de la Caraïbe, Saint Domingue de Guzmán, en République dominicaine, les 16 et 17 avril 1999, Déclaration (16) et Plan d'action.


<sup>4</sup> III Sommet des Chefs d'Etat et/ou de Gouvernement des Etats, pays et territoires de l'Association des Etats de la Caraïbe, sur l'île de Margarita, au Venezuela, les 11 et 12 décembre 2001, Déclaration (17) et Plan d'action (2.3)

Comité sur le Commerce auraient lieu en même temps que le Forum des OPC et le Forum des entreprises<sup>5</sup>.

Jusqu'à ce jour, dix Forums des entreprises ont été organisés. Certaines informations qui résument les résultats obtenus sont présentées dans le tableau suivant :

<b>BUSINESS Forum</b>	<b>Participants</b>	<b>Companies and Enterprises</b>	<b>Countries</b>	<b>Business Match Making</b>	<b>Boots or Stands of exhibitions</b>
I Foro Empresarial del Gran Caribe, Isla Margarita, Venezuela, 19-20 de octubre del 2000 	380			1,500	N.A
II Foro Empresarial del Gran Caribe, Ciudad de México, México, 22-24 de octubre del 2001	203	159	19	350	N.A
III Foro Empresarial del Gran Caribe, San José, Costa Rica, 10-11 de Setiembre del 2002 	409	302	20	767	N.A
IV Foro Empresarial del Gran Caribe, Santiago de Cuba, Cuba, 10-11 de Junio del 2003 	205	164	21	250	N.A
V Foro Empresarial del Gran Caribe, Santo Domingo, Republica Dominicana, 26-28 de Octubre 2004	243	243	12	298	10
VI Foro Empresarial del Gran Caribe, Point-a-	300	137	11	298	53

<sup>5</sup> Les procédures liées à l'organisation du Forum des OPC et à la réunion du Comité spécial se déroulent conformément à celles établies par le Secrétariat de l'AEC pour l'organisation de réunions à caractère officiel et à ce titre, elles ne sont pas incluses dans les considérations contenues dans le présent document.

<p>pitre, Guadalupe, 4-6 de octubre del 2006</p>  <p>www.Emeforum-aec-guadeloupe.com</p>					
VII Foro Empresarial del Gran Caribe, Puerto España, Trinidad y Tobago 25-29 septiembre 2006	150	140	11	300	50
VII Foro Empresarial del Gran Caribe, Ciudad de Panamá, Panamá 6-8 Marzo 2007	200	200	12	N.A	20
IX Foro Empresarial del Gran Caribe, Oranjestad, Aruba, 23 al 25 de septiembre de 2008	220	29		325	36
X Foro Empresarial del Gran Caribe, 21-23 de octubre 2009	704	159	15		30
Macro Rueda de Negocio del Gran Caribe 9-10 de diciembre 2010	250	82 compradores 172 exportadores de Colombia.		1446	

## **2. OBJECTIFS**

### **2.1. Objectif général**

L'objectif général du Forum des entreprises de la Grande Caraïbe consiste à promouvoir à titre permanent, le commerce, les investissements, une connaissance mutuelle au sein des chefs d'entreprises de la Grande Caraïbe, et de permettre un débat autour des questions pertinentes à l'ordre du jour commercial de la région, entre le chef d'entreprise, les autorités gouvernementales et les autres acteurs concernés en la matière.

### **2.2. Objectifs spécifiques**

- a. Promouvoir l'espace d'exploration des possibilités de commerce et d'investissements de la Grande Caraïbe
- b. Servir d'instrument permettant de multiplier les opportunités d'affaires dans le cadre du commerce et des investissements dans la région
- c. Améliorer les liens commerciaux et les investissements entre les Etats membres et les membres associés de l'AEC
- d. Encourager la connaissance mutuelle entre les chefs d'entreprises de la Grande Caraïbe et les institutions et les représentants des gouvernements de la région.
- e. Créer un espace pour la promotion de l'échange d'idées entre les chefs d'entreprises, les autorités gouvernementales et autres acteurs impliqués dans le commerce, par moyen d'un séminaire avec sessions interactives.
- f. Programmer des sites d'affaires entre les chefs d'entreprises, les personnes et les institutions présentes au Forum. Ces sites seront programmés selon les intérêts des participants en matière d'affaires.
- g. Réaliser un séminaire interactif pour les chefs d'entreprises, les représentants des gouvernements et les acteurs concernés, au sein duquel seront débattues des questions pertinentes à l'ordre du jour commercial de la région, ainsi que celles considérées prioritaires dans le programme de travail de l'AEC et considérées pertinentes.

### 3. ELEMENTS CONCEPTUELS

#### 3.1. Définition

Le Forum des entreprises de la Grande Caraïbe est un évènement annuel de l'Association des Etats de la Caraïbe destiné à promouvoir le commerce et les investissements dans la région. L'activité offre un espace permettant aux chefs d'entreprises de la région de se connaître les uns les autres et une opportunité de discuter des questions liées au commerce, ainsi que celles jugées prioritaires au sein du programme de travail de l'AEC et liés à celles-ci. Cet évènement réunit les autorités gouvernementales et autres acteurs concernés. Le Forum est composé de deux parties : un séminaire avec des sessions interactives et la réalisation des rencontres d'affaires entre les chefs d'entreprises, les personnes et institutions participantes. Il est organisé dans un Etat membre ou membre associé de l'AEC et dure deux jours.

##### a. Durée et date d'organisation

Le Forum dure deux jours et est organisé chaque année conformément au mandat des Chefs d'Etat et/ou de gouvernement de l'AEC. Il se tiendra chaque année au mois de septembre, selon les conclusions de la XIIIe réunion du Comité spécial sur le Commerce qui s'est déroulée en juin 2003 ou à toute autre date que cet organe ou tout autre organe supérieur de l'AEC juge appropriée.

##### b. Lieu

Le Forum est organisé dans un Etat membre ou membre associé de l'AEC qui se porte volontaire, conformément à la décision du Comité spécial sur le Développement du Commerce et de relations économiques extérieures de l'Association, avec au moins 6 mois de préavis. Le principe de rotation géographique établi à l'AEC prévaudra lors de la sélection du pays amphitryon.

##### c. Composantes

Le Forum des entreprises présente les parties suivantes :

- i. **Un séminaire.** Le premier jour du Forum sera réservé à la réalisation d'un séminaire avec des sessions interactives, au cours desquelles seront faites des présentations et où seront discutées des questions pertinentes à l'ordre du jour commercial de la région, ainsi que toutes celles jugées prioritaires au sein du programme de travail de l'AEC, liées à celles-ci. Il conviendra de préserver un équilibre géographique dans la sélection des présentateurs.
- ii. **Des rencontres d'affaires.** Au cours de l'après-midi du premier jour et pendant toute la deuxième journée, des réunions d'affaires entre chefs d'entreprises, personnes et institutions concernées seront organisées. Lesdites rencontres seront programmées entre ces participants qui partagent les mêmes intérêts ou lorsqu'il est estimé qu'il existe des possibilités dans ce





#### 4. DIRECTIVES GENERALES LIEES A L'ORGANISATION DU FORUM DES ENTREPRISES DE LA GRANDE CARAIBE

Le processus d'organisation du Forum des entreprises de la Grande Caraibe est d'une complexité qui requiert un effort significatif des entités impliquées. Le succès garanti par les efforts conjugués est un facteur déterminant quant aux résultats de l'évènement. A ce titre, l'organisation exige une grande capacité de coopération et de coordination.

##### 4.1. Aspects liés à l'organisation

La première étape de l'organisation du Forum consiste à établir les bases du déroulement des tâches liées à l'organisation du Forum. Ceci implique une définition des éléments suivants :

- i. **La coordination.** Les modalités et les mécanismes de coordination, ainsi que les interlocuteurs responsables des évènements devront être clairement définis. A cet effet, le pays amphitryon désignera officiellement le responsable/coordonateur général de l'organisation du Forum des entreprises et des évènements connexes. Cette personne sera l'officier de liaison du Secrétariat de l'AEC à toutes fins relatives à l'organisation. Le Secrétariat indiquera le membre du personnel qui agira en tant qu'homologue dudit coordinateur.
- ii. **Les responsabilités du pays amphitryon et du Secrétariat.** Suite à un accord mutuel, une claire répartition des fonctions et des responsabilités aura lieu. Entre autres, il convient de mentionner l'identification des entités prenant part à l'organisation de l'évènement, leurs tâches respectives et leurs obligations, ainsi que les membres du personnel impliqués.
- iii. **Programme de travail.** Il conviendra d'élaborer un programme préliminaire des activités nécessaires à l'organisation des deux forums. La conception de ce programme émanera de la liste des activités présentée par le Secrétariat. Une liste de base des activités, ainsi que leur calendrier respectif se trouve en annexe N°1.

##### a. Réunions de coordination

Afin de concrétiser cette première étape, une réunion de coordination sera organisée avant la fin du premier trimestre de l'année et à laquelle participeront tous les responsables des institutions désignées responsables du Forum par les autorités gouvernementales du pays amphitryon et par les représentants du Secrétariat.

A moins d'un mois avant la réalisation de l'évènement, les représentants du Secrétariat réaliseront une deuxième mission de coordination au cours de laquelle il sera possible de constater l'état des préparatifs y compris la programmation préliminaire des rencontres d'affaires et la visite des installations où se dérouleront les évènements.

## **b. Protocole d'accord**

Les résultats de la première mission de coordination seront incorporés dans un protocole d'accord qui servira de cadre général au processus d'organisation et à la réalisation de l'évènement. Ledit document sera signé par les plus hautes autorités compétentes des institutions responsables du pays amphitryon, et par le Secrétaire général de l'AEC ou la personne qu'il désigne. Un avant-projet de protocole d'accord se trouve en annexe N°2.

Par la suite sera établi un compte-rendu des tâches que les entités organisatrices devront exécuter dans les différents domaines liés à la préparation et à la réalisation du Forum. Ces tâches dépendront des résultats de la répartition des tâches et des responsabilités accordées au Comité d'organisation et au Secrétariat de l'AEC.

## **4.2. Processus de promotion et de diffusion**

Il convient de signaler que le processus de coordination est une des activités principales à réaliser avec la plus grande exactitude. Il va de soit que les invitations officielles ne seront distribuées que lorsque les moyens et les instruments qui seront à la disposition des participants éventuels seront clairement définis afin qu'ils s'informent et puissent s'inscrire au Forum. Ceci fournira une identité unique à l'évènement et une consistance en matière d'efforts de promotion et de diffusion de l'évènement.

### **a. Instruments de promotion et diffusion**

Ceci comprend la préparation des éléments suivants :

- i. **Logotype.** Son élaboration devra permettre la claire identification de l'évènement comme étant une activité émanant de l'AEC et son appartenance à la Grande Caraïbe. Au cours de son élaboration, il conviendra de prendre en compte les recommandations formulées à cet effet par le Secrétariat de l'AEC.
- ii. **Un formulaire d'inscription uniforme.** Il conviendra de s'assurer que les participants fournissent toutes les informations requises pour la programmation des rencontres d'affaires. En outre, l'information pertinente relative aux heures de vols des participants devra être indiquée. Il est recommandé d'inclure des informations sur les options d'hébergement disponibles. Sera inclus le logotype du Forum, celui de l'AEC et il est possible d'inclure également un logotype choisi par le pays amphitryon. Un formulaire d'inscription de base se trouve en annexe N°3.
- iii. **Brochure.** Un document d'informations sera élaboré. Il permettra de prendre connaissance des antécédents du FEDGC, d'éléments relatifs au pays amphitryon ainsi qu'à l'évènement, d'informations relatives au logement et au tourisme en général. Ce document pourra être accompagné du formulaire d'inscription indiqué plus haut.
- iv. **Portail sur Internet et inscription en ligne.** Le pays amphitryon pourra créer un portail sur Internet de l'évènement, une section existe déjà. Les participants devront s'inscrire en ligne par le biais d'un portail ou par le biais

Le Secrétariat collaborera dans la mesure du possible, avec une traduction des documents dans les langues officielles de l'Association, en matière de promotion et de diffusion ainsi qu'au niveau des informations à utiliser sur le site Internet.

## **b. Invitation**

Une fois que les moyens de diffusion de l'évènement auront été définis, le Secrétariat de l'AEC procédera à la distribution des invitations officielles au Forum sous la forme de circulaire envoyée aux Etats membres et membres associés, membres observateurs et acteurs sociaux de l'AEC. Ladite circulaire sera accompagnée d'informations sur les modalités d'inscription des participants, d'un exemplaire du formulaire d'inscription, ainsi que du programme préliminaire des activités et de la brochure ou guide pratique, le cas échéant.

L'invitation sera distribuée au moins six mois avant la date du Forum et il conviendra d'y indiquer la date limite d'inscription des participants, qui figure plus bas dans la rubrique réservée au processus d'inscription. Ceci permettra à l'évènement d'être inclu dans les programmes de travail des organisations concernées, et d'être considéré dans les ordres du jour des chefs d'entreprises intéressés.

## **c. Promotion et diffusion**

Cette étape sera entamée une fois les invitations officielles faites.

Les tâches liées à la promotion et à la diffusion sont partagées par le Secrétariat de l'AEC et par ceux assumant les responsabilités choisies lors du processus de définition des aspects liés à l'organisation. Les diverses entités organisatrices devront réunir leurs efforts afin de maximiser l'impact et d'assurer la plus grande couverture géographique. Les principes suivants seront à appliquer en matière de responsabilité du pays amphitryon et du Secrétariat de l'AEC dans le cadre de ce processus :

- i. **Le Secrétariat de l'AEC.** Assure une promotion constante de l'évènement à travers des bases de données sur les contacts dans la Grande Caraïbe. Le Secrétariat enverra des informations promotionnelles du Forum par courrier électronique auxdits contacts.
- ii. **Les OPC de la Grande Caraïbe.** Le Secrétariat de l'AEC sollicitera la coopération des OPC de la région pour la promotion et la diffusion. Ces tâches seront réalisées conformément à un accord de coopération réciproque signé par les OPC des pays membres de l'AEC à Santiago de Cuba, Cuba en 2003<sup>6</sup>.
- iii. **Pays amphitryon.** Le pays amphitryon se chargera des tâches liées à la promotion locale, et internationale à travers les moyens disponibles à cet

---

<sup>6</sup> Accord de Coopération réciproque entre les Organisations promotrices du Commerce et de l'Investissement des Etats membres et membres associés de l'Association des Etats de la Caraïbe, Santiago de Cuba, Cuba, le 9 juin 2003.

effet, comme ses représentations commerciales et/ou diplomatiques dans la région.

Les institutions organisatrices du pays amphitryon assureront un intense suivi afin de garantir la plus grande participation possible, en fournissant ainsi un équilibre au niveau de la participation des importateurs et exportateurs qui facilitent le processus de programmation des rencontres d'affaires. A ce titre, les participants pourront prendre part au plus grand nombre de rencontres et en tirer le plus grand profit.

Il est important d'inclure très tôt dans les étapes du processus d'organisation du Forum les organisations industrielles locales ainsi que les représentations diplomatiques et commerciales des pays représentés au Forum. Les deux groupes peuvent ainsi jouer un rôle déterminant dans le processus de préparation des rencontres d'affaires.

#### **d. Inscription**

En général, le Secrétariat de l'AEC servira de centre de collecte des formulaires d'inscription de tous les participants. Cette information sera accessible au pays amphitryon par voie électronique ou par fax. Les formulaires d'inscription qui seront reçus par les entités responsables dudit processus dans le pays amphitryon, les feront parvenir par les mêmes voies au Secrétariat. Ceci est possible, lorsque les inscriptions sont reçues par l'entité responsable au niveau local ou remises aux représentations commerciales et/ou diplomatiques du pays amphitryon.

Au moins une fois par semaine seront échangées les listes de participants inscrits et préparées par chaque institution, selon le type d'inscription reçue, afin qu'un suivi étroit soit assuré au niveau du processus d'inscription et dans le cadre de la vérification de l'inscription des participants et de l'information contenue dans les formulaires.

Il existera un seul site en ligne destiné à l'inscription des participants. A titre général, ce processus d'inscription sera possible par le biais du site Internet de l'Association des Etats de la Caraïbe. Cependant, un autre site pourra être désigné, si d'un commun accord, il est jugé opportun.

Le pays amphitryon fera parvenir au Secrétariat une liste des exigences requises en matière de visas, ainsi que les autres formalités dont devront s'acquitter les participants au Forum et aux activités connexes. Le Secrétariat remettra cette information aux participants.

En vue de faciliter le processus d'élaboration des ordres du jour en matières d'affaires des participants, le processus d'inscription s'achèvera au moins deux semaines avant le début du Forum des entreprises de la Grande Caraïbe, à moins que le Secrétariat et le pays amphitryon juge approprié de repousser la date.

Des informations seront fournies sur les confirmations des chefs d'entreprises participants afin de promouvoir et de stimuler une plus grande participation à l'évènement, et afin de faciliter le processus de programmation des rencontres d'affaires.

Le Forum des entreprises a pour objectif d'accroître les liens économiques entre les Etats membres et les membres associés de l'AEC. La participation sera ouverte à tous les

représentants d'entreprises et d'institutions implantées sur les territoires nationaux desdits pays et dans les pays observateurs. A titre général, seront acceptées toutes les entreprises importatrices, même si elle n'est pas membre de l'AEC. Le pays amphitryon et le Secrétariat se réservent le droit d'admission d'entreprises ou d'institutions provenant de pays non-membres.

## **5. DEROULEMENT DE L'EVENEMENT**

### **5.1. Logistique**

En règle générale, le pays amphitryon sera chargé des tâches liées à la coordination des aspects logistiques de l'évènement et couvrira les dépenses connexes<sup>7</sup>. Certaines de ces tâches sont les suivantes :

- i. Préparation du matériel à distribuer pendant l'évènement
- ii. Traduction simultanée pendant les sessions
- iii. Préparation des ordres du jour liés aux affaires pour les participants à partir d'un logiciel fourni par le Secrétariat de l'AEC ou par le pays, à condition qu'il satisfasse le Secrétariat.
- iv. Une salle de logistique sera disponible et servira de centre de documentation et de coordination de ces tâches.
- v. Le Secrétariat disposera d'une salle pour l'exécution des tâches liées au Forum des entreprises et aux activités connexes, y compris le Forum des OPC et la réunion du Comité sur le Commerce.
- vi. D'autres préparatifs liés au Forum, comme les pauses, etc.

### **5.2. Séminaire**

Comme la référence l'indique plus haut, le séminaire offrira des sessions interactives au cours desquelles seront discutées les questions pertinentes à l'actualité commerciale de la région, ainsi que celles jugées prioritaires au sein du programme de travail de l'AEC et qui y sont liées. Les thèmes à aborder seront définis par le Secrétariat de l'AEC et les autorités du pays amphitryon. Il conviendra de préserver un équilibre géographique adéquate dans la sélection des membres du panel.

Le pays amphitryon prendra les dispositions nécessaires pour assurer la traduction simultanée dans les trois langues officielles de l'AEC pendant la durée de l'évènement.

Le Secrétariat pourra solliciter la traduction des documents des exposants dans un délai raisonnable et à condition qu'elle s'inscrive dans les limites budgétaires existantes.

### **5.3. Rencontres d'affaires**

Les rencontres d'affaires constituent l'axe central du Forum puisqu'elles représentent un instrument destiné à faciliter le rapprochement et la connaissance mutuelle des chefs d'entreprises, et afin de stimuler les occasions d'affaires dans la Grande Caraïbe. Le succès

---

<sup>7</sup> Le pays amphitryon pourra rechercher les patronages qu'il jugera nécessaires, à condition qu'ils ne modifient pas la nature de l'évènement, n'affectent pas son déroulement, ni n'impliquent les responsabilités directes ou indirectes de l'AEC, ses pays membres ou le Secrétariat.

de l'organisation du Forum à un niveau régional dépend donc du bon déroulement de ces rencontres d'affaires.

Dans le cadre de la programmation et de la réalisation de ces rencontres d'affaires, les directives suivantes sont à prendre en compte :

- i. Le processus de programmation des rencontres d'affaires est sous la responsabilité du pays amphitryon.
- ii. La programmation des rencontres d'affaires devra débuter à la fin de la période d'inscription des participants et au moins deux semaines avant la date du Forum des entreprises. Les programmes préliminaires des rencontres devront être distribués aux participants au moins une semaine avant l'évènement.
- iii. Ce processus devra permettre une concertation multidirectionnelle entre les entreprises exportatrices et celles importatrices étrangères, ainsi qu'avec les entreprises homologues locales. Les organisations et institutions participantes pourront participer à ce processus.
- iv. Les rencontres d'affaires seront organisées dans un espace exclusivement réservé à cet effet. Cet espace disposera de tables pour la réalisation des réunions entre les chefs d'entreprises présents. Les tables pourront être assignées à des délégations spécifiques ou être numérotées et le numéro figurera sur l'ordre du jour connexe.
- v. Le pays amphitryon assurera les services de traducteurs qui faciliteront la communication entre participants et le déroulement général de l'évènement.
- vi. En établissant les correspondances dans l'intérêt des participants, il conviendra de considérer la possibilité d'organiser des rencontres entre entreprises qui opèrent dans la même sphère de production ou ont la même activité commerciale. Il sera ainsi possible d'explorer une éventuelle coopération, des synergies et des schémas de production communs qui pourraient se présenter entre ces types d'entreprises.

Afin de favoriser le rapprochement entre participants, ceux-ci disposeront d'une liste d'informations et de coordonnées des personnes présentes au Forum ou à l'évènement en question, ainsi que sur le pays d'origine et sur l'entité ou l'entreprise qui est représentée. Les produits seront également indiqués et/ou les activités d'intérêt.

Les organisations industrielles locales peuvent jouer un rôle déterminant dans le processus de préparation des rencontres d'affaires et il conviendrait qu'elles soient impliquées dans le processus, en particulier pour sa grande connaissance du secteur et du marché national. De même, les représentations diplomatiques et commerciales des pays représentés pourront offrir une collaboration et un appui au niveau des affaires des chefs d'entreprise présents.

#### **5.4. Autres activités**

Il sera possible de programmer des activités connexes au Forum des entreprises à condition que celles-ci servent de complément au bon déroulement de l'évènement et aident à atteindre les objectifs fixés.



## **6. RAPPORTS ET SUIVI**

Le coordinateur général chargé de l'organisation du Forum dans le pays amphitryon élaborera un rapport écrit sur les résultats de l'évènement et il y indiquera le nombre total de participants, les pays représentés et le nombre de rencontres d'affaires réalisées pendant l'évènement. Il indiquera de surcroît les éléments jugés pertinents, y compris des recommandations relatives à l'organisation de futurs Forums. Ledit rapport sera présenté devant le Comité spécial sur le Commerce de l'Association des Etats de la Caraïbe.

Au cours de la réunion plénière du Forum des entreprises, des décisions pourront être prises sur les propositions concernant les tâches, les mécanismes et les responsabilités liées au suivi des résultats générés par l'évènement.

## ANNEXE 1: Calendrier proposé pour les activités préparatoires

Le calendrier suivant n'est fourni qu'à titre indicatif pour les activités préparatoires au Forum des entreprises de la Grande Caraïbe. Ce calendrier servira de point de référence pour l'élaboration du programme de travail qui guidera l'exécution des tâches à la charge des institutions impliquées dans l'organisation de l'évènement. Celles-ci le finaliseront d'un commun accord et l'appliqueront avec la flexibilité qu'elles jugeront nécessaire.

N°	Activités	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
1.	Première réunion de coordination									
2.	Signature du protocole d'accord									
3.	Elaboration du matériel de promotion									
4.	Invitation officielle									
5.	Conception et publication du site Internet									
6.	Choix des thèmes et programme									
7.	Processus de programmation									
8.	Inscription des participants									
9.	Deuxième réunion de coordination									
10.	Programmation des rencontres d'affaires									
11.	Répartition des rencontres aux entreprises									
12.	Déroulement du Forum des entreprises									

1. La première réunion de coordination devra avoir lieu avant la fin du premier trimestre de l'année et au moins six mois avant la réalisation du Forum des entreprises.
2. Signature du protocole d'accord. Ceci sera réalisé pendant la première réunion de coordination ou immédiatement après celle-ci et incorporera les dispositions définies au cours de celle-ci.
3. Conception du matériel de promotion.
4. Invitation officielle. Elle aura lieu au moins six mois avant l'évènement.
5. Conception et publication du site Internet.
6. Choix des thèmes et du programme.
7. Processus de promotion/diffusion. Activité permanente pendant la préparation. Tout au cours du processus, le Secrétariat mettra à la disposition des personnes intéressées la liste des entreprises inscrites.
8. Inscription des participants. Elle s'effectuera deux semaines avant la date du début du Forum, mais pourra être repoussée si le Secrétariat ou le pays amphitryon le considère opportun.
9. Deuxième réunion de coordination. Celle-ci aura lieu un mois avant le Forum.
10. Programmation des rencontres d'affaires. C'est là la responsabilité du pays amphitryon. Elle débutera deux semaines avant le Forum.
11. Répartition des rencontres d'affaires.
12. Réalisation du Forum des entreprises.

## **ANNEXE 2: Protocole d'accord**

### **PROTOCOLE D'ACCORD POUR LA REALISATION DU \_\_\_\_ FORUM DES ENTREPRISES DE LA GRANDE CARAIBE ET DU \_\_ FORUM DES ORGANISATIONS PROMOTRICES DU COMMERCE ENTRE LE GOUVERNEMENT DE \_\_\_\_\_ ET LE SECRETARIAT DE L'ASSOCIATION DES ETATS DE LA CARAIBE**

Le Gouvernement de \_\_\_\_\_ et le Secrétariat de l'Association des Etats de la Caraïbe (préalablement nommé le Secrétariat);

Convaincus de la nécessité d'accroître et de renforcer les relations commerciales entre les pays de la région de la Grande Caraïbe,

Convaincus en outre que l'accès aux marchés est insuffisant pour augmenter le volume du commerce et qu'il est nécessaire de permettre aux pays de l'AEC de mieux se connaître et d'améliorer les relations entre les chefs d'entreprise de la Grande Caraïbe afin de tirer au mieux profit des opportunités d'affaires.

Persuadés de la nécessité de promouvoir la coopération et le travail concerté entre les Organisations promotrices du Commerce (OPC) pour le renforcement des relations en matière de commerce et des relations économiques extérieures.

Signent le présent Protocole d'accord pour la coordination des travaux nécessaires à la réalisation du \_\_ Forum des entreprises de la Grande Caraïbe et du \_\_\_\_ Forum des Organisations promotrices du Commerce, et exécuter ainsi les mandats émis par les Chefs d'Etat et/ou de Gouvernement de l'AEC.

#### **ARTICLE UN**

Le Gouvernement de \_\_\_\_\_ accueillera le \_\_ Forum des entreprises de la Grande Caraïbe et le \_\_ Forum Organisations promotrices du Commerce (OPC), conformément aux décisions prises lors de la \_\_ réunion du Comité spécial sur le développement du Commerce et des Relations économiques extérieures de l'AEC. A ce titre, le Gouvernement de \_\_\_\_\_ désignera un Comité organisateur qui bénéficiera de l'appui de plusieurs organisations nationales concernées par le plus grand succès de l'évènement.

#### **ARTICLE DEUX**

La réalisation du \_\_ Forum des entreprises de la Grande Caraïbe a pour objectif de consolider et de consolider les relations commerciales et les possibilités d'investissement entre les chefs d'entreprise des Etats membres et membres associés de l'AEC. En outre, il offrira une opportunité aux chefs d'entreprise, autorités gouvernementales et personnalités de discuter des principaux thèmes d'intérêt dans le domaine du commerce international et le rapport existant avec le développement des affaires dans la Grande Caraïbe.

#### **ARTICLE TROIS**

Les Parties s'engagent à réaliser durant le déroulement du Forum, une table ronde avec pour thème les affaires, afin de permettre aux chefs d'entreprises de promouvoir et de faciliter le commerce et l'investissement de manière multidirectionnelle entre les participants des Etats membres et membres associés de l'AEC, ce qui favoriserait une meilleure connaissance des opportunités d'affaires dans la Grande Caraïbe, un plus grand échange entre les éventuels clients et la formation d'alliances stratégiques entre les chefs d'entreprises des pays de l'AEC.

#### **ARTICLE QUATRE**

Les parties échangeront des documents, des conclusions et des publications émanant de la réalisation de l'évènement et toute autre documentation jugée d'intérêt commun.

#### **ARTICLE CINQ**

Le Gouvernement \_\_\_\_\_, par l'intermédiaire de son/sa \_\_\_\_\_ et les institutions qui font partie du Comité organisateur, s'engagent à offrir la meilleure collaboration au Secrétariat dans le cadre de l'organisation et la promotion du \_\_\_ Forum des entreprises de la Grande Caraïbe et du \_\_\_ Forum des OPC. Le Secrétariat, quant à lui coopérera afin de contribuer au succès de l'évènement.

#### **ARTICLE SIX**

Le Secrétariat de l'Association des Etats de la Caraïbe enverra les invitations et assurera la promotion du Forum, en coordination avec le soutien des autorités gouvernementales de \_\_\_\_\_, dans les divers Etats membres et membres associés tant au niveau gouvernemental qu'industriel. En outre, il gèrera le soutien des organisations promotrices du commerce de ces pays.

#### **ARTICLE SEPT**

L'évènement, ainsi que les tâches liées à la préparation et à la promotion de celui-ci, seront réalisés conjointement par les institutions signataires de ce Protocole d'accord, sous la coordination du Secrétariat de l'AEC. La coordination sera assurée par le représentant désigné du Gouvernement de \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_, de ahora en adelante "El Enlace" y el Director de Comercio de la AEC.

#### **ARTICLE HUIT**

Un plan d'action sera établi pour l'organisation des deux Forums et des activités connexes prévues. Ledit plan comprendra un calendrier d'activités et des responsabilités seront assignées pour l'exécution de celles-ci. Lesdites activités seront approuvées à l'unanimité entre le Gouvernement de \_\_\_\_\_ et le Secrétariat de l'AEC.

#### **ARTICLE NEUF**

Le Forum des entreprises sera organisé en deux parties. La première se tiendra le matin du premier jour ; des présentations y seront faites. Les thèmes de celles-ci seront choisis

conjointement entre le pays amphitryon et le Secretariat de l'AEC. L'après-midi du premier jour et le lendemain, des tables rondes dont la programmation devra être faite en avance par les autorités du Gouvernement de \_\_\_\_\_.

#### **ARTICLE DIX**

Le \_\_ Forum des OPC aura lieu à \_\_ le \_\_ septembre 20\_\_ et le \_\_ Forum des entreprises de la Grande Caraïbe se tiendra, au même endroit, les \_\_ et \_\_ septembre de la même année, conformément à la décision du Comité spécial sur le Développement du Commerce et des Relations économiques extérieures de l'AEC. Ce Comité aura sa \_\_\_\_\_ réunion, au même endroit, le \_\_ septembre, selon les dispositions prises pour la \_\_ réunion du Conseil des ministres de l'AEC, tenu au Belize en décembre 2002.

#### **ARTICLE ONZE**

Les obligations financières des Parties suite à ce Protocole d'accord pourront être changées après décisions des autorités compétentes, selon la disponibilité de fonds et aux normes, règles propres aux questions budgétaires et financières. Cependant, le principe de base qui prévaut veut que le pays amphitryon encoure les dépenses liées à l'organisation interne des Forums.

#### **ARTICLE DOUZE**

Le présent Protocole d'accord entrera en vigueur à partir de la date de sa signature.

Le présent Protocole d'accord est signé les \_\_\_\_\_ du mois de \_\_\_\_\_ 20\_\_, en triple exemplaire en espagnol, anglais et français, les trois langues officielles de l'Association. Les versions étant d'égale validité, chacune des parties conservera un exemplaire.

\_\_\_\_\_

Par le Gouvernement de \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Pour le Secrétariat de l'Association des Etats de la Caraïbe